

Aujourd'hui, une collègue, en poste au 3ème étage aile D du Centre de détention a été piquée par une punaise de lit à la jambe.



Force est de constater, Mr le Directeur, que malgré les 35 000 euros engagés par l'établissement pour résoudre ce problème, la société SEM est impuissante à endiguer la prolifération des punaises qui touchent maintenant vos personnels.

L'UFAP UNSa Justice exige l'intervention rapide des deux autres sociétés contactées par l'Attachée.

L'UFAP UNSa Justice exige d'essayer, très rapidement, le traitement thermique, similaire à celui utilisé dans l'établissement de Bar-le-Duc.

*Mr le Directeur, garantir des conditions de travail dignes à vos personnels est essentiel, pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement de votre établissement en particulier face à la surpopulation pénale croissante. Il est **URGENT** de prendre en compte les besoins et les préoccupations des agents afin de maintenir un environnement de travail sur et efficace.*

Pour le bureau local

Le secrétaire Pierre Grousset